



CONDITIONS GENERALES DE LIVRAISON

VPV DIRECT
Réf : CDL2010-01-D

1 - Transporteur :

L'ensemble des livraisons de la société VPV DIRECT est sous traité à différents transporteurs.

2 - Montant de la livraison :

Le prix de la livraison est celui figurant sur votre facture. Celui-ci, après acceptation par le client ne pourra être révisé.
La livraison ne pourra être effectuée qu'après l'acquittement total de la facture auprès de la société VPV DIRECT.

3 - Délai et organisation de la livraison :

La société VPV DIRECT sous traite à un prestataire (transporteur) l'acheminement des colis vers les clients. A cet effet, le suivi de l'acheminement du matériel est intégralement géré par le transporteur.

Le RDV pour la livraison du matériel sera gérée directement par le transporteur avant livraison.

La date de livraison annoncée le jour de la commande est indicative. La date exacte de livraison vous sera précisée et confirmée par le transporteur en charge de la livraison. Le transporteur définira du jour de la livraison, puis il vous précisera le créneau horaire le jour de la livraison.

La société VPV DIRECT s'engage à livrer ces clients dans un délai de 3 semaines à partir de la date d'acquittement de la facture (sous réserve de disponibilité du matériel et hors matériel sur commande).

En cas d'impossibilité de livrer dans les 6 semaines, la société VPV prévendra son client et lui donnera un nouveau délai de livraison.

4 - Document remis suite à la livraison :

- Facture VPV DIRECT + Conditions générales de vente (joint au dos de la facture)
- Les recommandations techniques de stockage sont disponibles sur le site internet de la société VPV DIRECT

5 - Lieu de livraison :

La livraison s'entend en limite de propriété, en une seule fois.

Dans le cas d'une livraison par semi-remorque, le lieu de livraison doit être accessible à un camion de 16m de longueur, 2.5m de largeur et 3m de hauteur dans le cas d'une.

En cas d'absence de votre part ou si la configuration réelle du lieu de livraison empêche physiquement le déchargement (sécurité), le transporteur se réserve le droit d'annuler la livraison.

Dans ce cas, la marchandise reviendra au site de stockage de la société VPV DIRECT et un nouveau RDV sera définit.

La nouvelle livraison restera à la charge du client.

6 - Réception de la marchandise :

Chaque livraison fera l'objet d'un bordereau de livraison avec la liste du matériel.

La signature de la lettre de voiture ou du bordereau de livraison ou toute autre document du transporteur sans réserve valide la réception Qualitative et quantitative du matériel.

En cas de dégradation du matériel, vous devez noter sur le bordereau de livraison du transporteur une réserve concernant les dégradations du matériel.

Le transporteur ne pourra vous laisser le matériel si les documents ne sont pas signés.

Aucune réclamation ne sera acceptée après la réception de la marchandise.

7 - Responsabilité :

Si vous faites entrer le camion dans votre propriété, l'entière responsabilité et tous les dégâts occasionnés par ces derniers seront à la charge du client.

8 - Déchargement :

Par camion semi remorque traditionnel : Le déchargement du matériel est à la charge du client avec un chariot élévateur.

Par camion semi remorque avec chariot auto-porté : Le déchargement du matériel est à la charge du transporteur.

Par transporteur de type messagerie (camionnette) : Le déchargement ne pourra se faire que manuellement (prévoir un minimum de 2 personnes pour le déchargement) – Le transporteur n'a pas la charge du déchargement.

Par camion avec hayons : Le déchargement est à la charge du transporteur en limite de propriété.

En cas de dégradation du matériel lors du déchargement, aucune réclamation ne pourra être demandée à la société VPV DIRECT (sauf dans le cas d'un déchargement par chariot auto-porté et hayon en limite de propriété).

Le temps de déchargement prévu dans le prix de livraison est de ½ heure. Au-delà de ce temps, la société VPV DIRECT, se réserve le droit de répercuter le montant facturé par le transporteur.